

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

LYCEE FRANCAIS DE PRAGUE, ETABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE DE
L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER (AEFE)
DRTINOVA 7
150 00 PRAGUE
REPUBLIQUE TCHEQUE

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Proviseur du Lycée français de Prague

Comptable Assignataire

Monsieur l'Agent comptable du Lycée français de Prague

Assistance à la maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre

KLENAK S.R.O.
V CIBULKACH 359/52
150 00 PRAGUE
REPUBLIQUE TCHEQUE

Opération

MARCHE DE TRAVAUX POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA VMC DE L'ECOLE
MATERNELLE DU LYCEE FRANCAIS DE PRAGUE

Montant

.....CZK HT SOIT CZK TTC

Marché notifié le :

.....

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR ET OBJET DU MARCHE

Article 1.1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur :

Lycée français de Prague
Drtinova 7
150 00 Prague
REPUBLIQUE TCHEQUE

Article 1.2 : OBJET DU MARCHE

Le marché qui est conclu avec le prestataire dont l'offre a été retenue et acceptée par le pouvoir adjudicateur désigné ci-dessus, est un marché de travaux pour des prestations ayant l'objet ci-après :

Marché de travaux pour le renouvellement de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) de l'école maternelle du Lycée français de Prague.

Le marché afférent à cette mission comprend les lots suivants :

- fourniture et pose d'une ventilation double flux avec récupération de chaleur, électricité (lot n° 1)
- carottages/sciage pour création de trémies, renforcements des structures et réparations de l'étanchéité (lot n° 2)

Les travaux de dépose/de repose du faux-plafond et des luminaires dans les couloirs ne sont pas prévus dans les présents lots.

Les limites de prestation sont définies plus explicitement dans le cahier des charges (CC).

Article 1.3 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE / MAITRISE D'ŒUVRE

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage / de maîtrise d'œuvre est confiée à la société Klenak s.r.o., représentée par M. Karel Kubista.

Celui-ci sera le représentant du maître d'ouvrage sur le chantier et a, à ce titre, pouvoir pour le représenter dans l'encadrement et la gestion du chantier.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre n'a en revanche pas compétence pour engager financièrement le maître d'ouvrage. Le pouvoir adjudicateur reste seul responsable de la signature des documents entraînant une modification du prix.

ARTICLE 2 - CONTRACTANTS

Je, soussigné, engageant ainsi la personne physique ou morale ci-après, et désignée dans le marché par le nom "le prestataire",

.....
agissant en mon nom personnel (au nom et pour le compte de la société)

domicilié à :

tél. :

immatriculé au registre du commerce et des sociétés tchèque sous le numéro IC :

/ DIC :

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par M....., dûment mandaté à cet effet,

- après avoir pris connaissance du cahier des charges (CC) et des documents qui y sont mentionnés ;
- après avoir pris connaissance du règlement de la consultation ;
- et après avoir produit les documents et attestations prévues ;

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales avec lesquelles nous intervenons, ne tombe sous le coup d'une interdiction de concourir à un marché passée par une personne publique.

Atteste sur l'honneur que les prestations objet du présent marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement ;

M'engage, sans réserve, à exécuter les prestations d'assistance au pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de quatre vingt dix jours (90 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 - OFFRE DE PRIX

3.1 - Conditions générales

Le montant de la rémunération est établi à prix ferme et non actualisable pour l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges (CC).

Il est rappelé que le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) est communiqué à titre indicatif et ne peut en aucune manière servir de document

contractuel. C'est pourquoi chaque entreprise est tenue de lire soigneusement les prescriptions techniques du présent CC, et de modifier les métrés de l'installation le cas échéant dans le DPGF de l'acte d'engagement (AE).

Le matériel est garanti pendant une période de 5 ans, pièces, main d'œuvre et transport.

Le montant de la rémunération inclus l'ensemble des missions nécessaires à la réalisation de la mission.

3.2 - Rémunération

Le taux de taxe sur la valeur ajoutée en vigueur au jour de la signature du contrat est de %

Le prix ferme et non actualisable pour le lot n°1 est de ... couronnes tchèques hors taxes, soit ... couronnes tchèques toutes taxes comprises.

Joindre le DPGF

Le prix ferme et non actualisable pour le lot n°2 est de ... couronnes tchèques hors taxes, soit ... couronnes tchèques toutes taxes comprises.

Joindre le DPGF

Les prestations seront facturées en couronnes tchèques.

3.4 - Travaux supplémentaires

Les travaux complémentaires ou additionnels doivent être approuvés par pouvoir adjudicateur avant leur exécution. Ils doivent être décrits et chiffrés par le Titulaire. Ils feront l'objet d'une décision formelle datée et signée du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 4 - DELAIS

La mission du prestataire commence dès notification du marché.

Les délais ci-dessous restent valables pour toute notification du marché avant le vendredi 16 juin 2017.

La durée des travaux pour le lot n°1 et le lot n°2 est fixée àjours calendaires.

Les travaux devront commencer à partir du jeudi 6 juillet 2017, date à laquelle commencent à courir les délais d'exécution des travaux.

Le respect des délais sera vérifié par la société Klenak s.r.o. qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage / la maîtrise d'œuvre.

En cas de retard dans l'exécution de ces prestations, le titulaire subit sur ses créances, sans mise en demeure préalable, des pénalités dont le montant par jour de retard est fixé à 10 000 CZK.

La réception des travaux se fera entre le 4 et le 8 septembre 2017 en présence du maître d'ouvrage et de l'assistance à maître d'ouvrage / maître d'œuvre.

Le délai de levée des réserves éventuellement formulées lors de la réception des travaux est fixé à 30 jours calendaires.

En cas de retard dans la levée des réserves, le titulaire subit sur ses créances, sans mise en demeure préalable, des pénalités dont le montant par jour de retard est fixé à 5 000 CZK.

Dans le cadre de la garantie de cinq ans des matériels et installations, le titulaire devra remplacer à ses frais, tous pièces, matériels ou produits non satisfaisants, par suite de vices de construction, de montage, défaut de matière, usure anormale, sauf le cas d'usage défectueux par un tiers et supporter les conséquences directes et indirectes qu'auraient occasionnées ces incidents. Les interventions doivent nécessairement se faire dans un délai de 5 jours ouvrables. En cas de non-respect de ce délai d'intervention, une amende forfaitaire de 2 500 CZK sera due par la société.

ARTICLE 5 - REGLEMENT DES COMPTES

5.1 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ouverts au nom du titulaire du marché :

- compte ouvert au nom de :
- agence bancaire :
- adresse :
- numéro de compte :
- code banque :

Le paiement des prestations se fera après service fait.

Une retenue de garantie de 5 % du montant TTC sera conservée jusqu'à la fin du mois d'août 2018. La retenue de garantie a pour seul objet de couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées, le cas échéant, pendant le délai de garantie.

ARTICLE 6 - ASSURANCE

Le titulaire est dans l'obligation de souscrire une police d'assurance couvrant les risques liés à l'exécution de ses prestations et s'engage à fournir une copie de l'attestation d'assurance.

ARTICLE 7 - ARRET DE LA MISSION - RESILIATION DU MARCHE

Si le présent marché est résilié aux torts du titulaire, après mise en demeure restée infructueuse, la fraction des prestations déjà accomplies par le titulaire et acceptées par le maître de l'ouvrage est rémunérée avec un abattement de 20%. Toutefois dans le cas de résiliation suite au décès ou à l'incapacité civile du titulaire, les prestations sont réglées sans abattement.

Fait en deux exemplaire à, le

LE CONTRACTANT

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.
A Prague, le

LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE MONSIEUR LE PROVISEUR DU LYCEE FRANÇAIS DE PRAGUE